



Auto-entrepreneur mandataire et activité de mandataire Acadomia

Par **matthon**, le **25/04/2019** à **17:00**

Bonjour, Je suis actuellement prof particulier sous le statut auto entrepreneur mandataire et je souhaiterais continuer cette activité tout en développant une activité de mandataire entre les familles et d'autres profs particuliers comme le fait Acadomia. Ce seront alors d'autres profs qui donneront des cours particuliers à ma place. Je serais juste mandaté par la famille pour gérer le volet fiscal et administratif (signature de contrat de mandat et élaboration de fiche de paie). Est-ce que mon statut d'auto entrepreneur mandataire suffit juridiquement pour développer une telle activité tant que je ne dépasse pas le seuil des 33 200 €/an ? Par ailleurs, est-ce que les familles pourront bénéficier de mon agrément "service à la personne", offrant un crédit d'impôt de 50 %, même si ce n'est pas moi qui assure le cours particuliers ? Merci par avance pour votre retour.

Par **matthon**, le **09/05/2019** à **13:48**

Merci pour votre retour. En effet, j'enseigne les maths, et j'avoue être perdu quand ça concerne le juridique. Pourriez-vous préciser votre pensée ? Je ne comprends pas bien la différence entre le statut auto entrepreneur mandataire et celui prestataire. Pour moi le statut mandataire signifie que la famille peut nous mandater comme elle le fait avec Acadomia ?